Nations Unies S/2016/211



# Conseil de sécurité

Distr. générale
4 mars 2016
Français
Original : anglais

## Lettre datée du 4 mars 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

La présente lettre fait suite au paragraphe 3 de la résolution 2261 (2016) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil m'a prié de lancer les préparatifs de la mise en place d'une mission politique en Colombie, y compris sur le terrain. J'ai également été prié de présenter au Conseil, pour examen et approbation, des recommandations détaillées sur la dimension, les aspects opérationnels et le mandat de la Mission, dès que possible et ensuite au plus tard dans les 30 jours suivant la signature de l'Accord de cessez-le-feu par le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP). Les éléments d'information contenus dans la présente lettre reflètent les activités que le Secrétariat de l'ONU a entreprises afin de préparer le déploiement de la Mission des Nations Unies en Colombie. Des précisions concernant le mandat et les activités de la Mission seront présentées lorsque les parties, qui poursuivent leurs négociations à La Havane, seront parvenues à un accord et auront défini les paramètres du dépôt des armes, ainsi que ceux du cessez-le-feu et de la cessation des hostilités bilatéraux et définitifs.

### 1. Préparatifs

Conformément aux recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a pris ses dispositions pour que l'analyse stratégique et la planification des opérations soient engagées dans les meilleurs délais. En conséquence, j'ai émis une directive interne de planification dans laquelle je donne des indications concernant les résultats attendus, les paramètres à définir à des fins de planification, la définition des responsabilités internes, ainsi que la coordination et la communication d'informations à l'intérieur du système des Nations Unies. Dans cette directive, j'ai indiqué que le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques serait chargé de diriger le processus pour le Secrétariat et que mon Représentant spécial, dès qu'il serait nommé, serait quant à lui chargé de diriger la planification et les préparatifs des opérations de la Mission des Nations Unies en Colombie, sous la responsabilité du Département des affaires politiques. En outre, les départements et bureaux compétents du Secrétariat de l'ONU constitueraient une équipe de planification au Siège de l'Organisation des Nations Unies, dirigée par le Département des affaires politiques. L'équipe veillerait à ce que les dispositions d'ordres administratif, budgétaire et autres concernant l'appui à la Mission soient en place en temps voulu aux fins de son déploiement.

16-03539 (F) 070316 080316





Conformément à la résolution 2261 (2016) du Conseil de sécurité, la Mission des Nations Unies en Colombie participera à un mécanisme tripartite, dont elle assurera la coordination, qui sera chargé de surveiller et de vérifier le cessez-le-feu et la cessation des hostilités bilatéraux et définitifs. Outre la Mission des Nations Unies, le mécanisme comprendra des représentants du Gouvernement colombien et des FARC-EP. La Mission sera également chargée de surveiller et vérifier le dépôt des armes. Pour faire en sorte que l'Organisation des Nations Unies soit en mesure d'exécuter ces tâches et d'entamer les opérations de surveillance dans un délai raisonnable à compter de la signature d'un accord de paix final, le Secrétariat a d'ores et déjà entrepris un certain nombre d'activités.

Une équipe d'établissement initial des faits a effectué une visite à Bogota du 3 au 6 février 2016. Elle s'est longuement concertée avec l'équipe de pays des Nations Unies, ce qui lui a permis d'apprécier les capacités des institutions, fonds et programmes participant à cette dernière et de déterminer comment celle-ci pourrait appuyer la mise en place de la Mission dans un certain nombre de domaines, notamment sur les plans administratif et financier. Cette coopération réduirait les coûts et les délais nécessaires pour le lancement de la Mission.

Le Secrétariat a également entamé des négociations avec le Gouvernement sur un accord relatif au statut de la Mission. En attendant la conclusion et l'entrée en vigueur de cet accord, un accord par échange de lettres, qui fixe des dispositions provisoires concernant les activités de la Mission, notamment celles de son équipe préparatoire, a été conclu.

En ce qui concerne les questions opérationnelles, il est prévu de mettre en place la Mission selon une approche en trois phases, en étroite collaboration avec les deux autres parties au mécanisme de surveillance et de vérification. La première phase a commencé avec la création, le 10 février 2016 au Siège de l'ONU, d'une équipe interdépartementale de planification. Le 24 février 2016, une petite équipe préparatoire, chargé d'établir le siège de la Mission et d'appuyer la planification des opérations, a été déployée à Bogota. Elle évaluera également la situation sur les huit sites retenus par les parties pour la mise en place des quartiers généraux régionaux du mécanisme. Lorsque des informations pertinentes auront été recueillies et des analyses effectuées pour chacun de ces sites, la Mission commencera à y déployer des équipes de base, en coordination avec les deux parties. Les quartiers généraux régionaux serviront de bases à partir desquelles les observateurs seront déployés vers les bureaux locaux (au cours des deuxième et troisième phases), où les activités de surveillance et de vérification seront menées lorsque le cessez-le-feu entrera en vigueur et que la Mission commencera ses travaux de fond. Il est donc extrêmement important que les quartiers généraux régionaux soient dotés en temps voulu des effectifs et des ressources nécessaires.

L'équipe préparatoire ne s'occupera pas des activités de fond de la Mission. Comme le prévoit la résolution 2261 (2016) du Conseil de sécurité, toutes les activités de surveillance et de vérification commenceront après la signature de l'accord final. La première phase, consacrée au démarrage de la Mission, se conclura par le transfert graduel des fonctions administratives et financières ainsi que des fonctions d'appui au siège de la Mission, lorsque les systèmes et processus de secrétariat seront en place.

La deuxième phase de la planification de la Mission consistera à faire en sorte que celle-ci soit prête à fonctionner au niveau local avec les représentants du

Gouvernement colombien et des FARC-EP. Le nombre exact, la taille et la situation des zones où le dépôt des armes aura lieu continuent de faire l'objet de négociations entre les parties à La Havane. En conséquence, les hypothèses de planification détaillées et les dispositions à prendre aux fins de la surveillance et de la vérification devront être déterminées dans les semaines à venir, compte tenu des décisions prises par les parties. La troisième phase donnera lieu au déploiement de l'ensemble des observateurs des Nations Unies et à la pleine mise en service du mécanisme tripartite de surveillance et de vérification. Ce déploiement ne pourra intervenir qu'après la signature d'un accord de paix final par les parties.

Les deux parties se sont engagées à accélérer les pourparlers de paix à La Havane, notamment en ce qui concerne la conclusion d'un accord relatif au cessez-le-feu, à la cessation des hostilités et au dépôt des armes. Mon délégué auprès des pourparlers de paix, Jean Arnault, continuera à dialoguer avec les parties engagées dans les négociations, notamment en vue d'aider à appliquer les pratiques optimales des Nations Unies relatives aux opérations internationales de surveillance et de vérification. L'étroite coopération avec les parties et l'étroite coordination avec les pourparlers en cours à La Havane, ainsi que les travaux de l'équipe préparatoire de la Mission à Bogota et de l'équipe de planification au Siège de l'ONU, resteront autant d'éléments indispensables pour que la Mission soit en mesure d'entamer ses opérations dans les délais voulus.

Les activités initiales proposées pour la première phase seront financées sur les ressources du compte des dépenses imprévues et extraordinaires du Secrétaire général afférent au maintien de la paix et de la sécurité. En outre, une demande d'autorisation d'engagement de dépenses est sur le point d'être présentée au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, en vue de couvrir le reste des besoins de la première phase. Afin de réduire au minimum la nécessité d'engager des investissements coûteux au titre des installations et du matériel, la Mission tirera parti autant que possible des possibilités offertes par les ressources existantes des Nations Unies et par les infrastructures mises à sa disposition par le Gouvernement. Les coûts à prévoir dans le cadre des deuxième et troisième phases seront examinés dans un rapport détaillé qui sera présenté en temps utile à l'Assemblée générale. Dans les jours qui viennent, je m'entretiendrai avec le Conseil de la nomination de mon Représentant spécial et Chef de la Mission des Nations Unies en Colombie.

## 2. Dialogue avec la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes

Conformément à la demande des parties, les États membres de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) devraient fournir des observateurs à la Mission. Au quatrième sommet de la CELAC, tenu à Quito le 27 janvier 2016, les chefs d'État de la Communauté ont adopté une déclaration spéciale exprimant leur disposition à contribuer à la Mission des Nations Unies en Colombie.

Le 8 février 2016, le Représentant permanent de la République dominicaine auprès de l'Organisation des Nations Unies a convoqué une réunion des représentants des États membres de la CELAC. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, et mon délégué auprès des pourparlers de paix colombiens, Jean Arnault, ont exposé la situation aux participants. La réunion avait pour objet d'engager un dialogue à propos des contributions futures des États

membres de la CELAC à la Mission. Mon délégué a fait le point des activités récentes liées à son dialogue avec les parties à La Havane, notamment dans le cadre de la Sous-Commission chargée des questions relatives à la fin du conflit dans le cadre du processus de paix colombien, et a exposé les activités de planification prévues pour la Mission. Le Département des affaires politiques a continué de faire des démarches auprès des États membres de la CELAC en vue de poursuivre la planification de leurs contributions.

## 3. Conclusion

Dans la présente lettre, j'ai fait rapport sur la mise en œuvre à ce jour de la résolution 2261 (2016), notamment sur les activités menées ou envisagées en vue de la création de la Mission des Nations Unies en Colombie. Lorsque les parties auront conclu un accord de paix final et défini les paramètres du dépôt des armes, ainsi que ceux du cessez-le-feu et de la cessation des hostilités bilatéraux et définitifs, un projet détaillé sera soumis au Conseil.

En conclusion, je tiens à exprimer ma sincère gratitude à mon délégué, Jean Arnault, qui a conseillé les représentants du Gouvernement colombien et des FARC-EP à La Havane dans leur travail de définition des paramètres du cessez-le-feu, de la cessation des hostilités et du dépôt des armes. M. Arnault a de même habilement dirigé le processus de planification engagé au Siège et supervisé le déploiement de l'équipe préparatoire de la Mission à Bogota. Le travail de planification se poursuivant rapidement, je suis convaincu que l'Organisation sera prête à s'acquitter dans les délais prévus des tâches que lui ont confiées les parties.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon